

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20241219-19122024_94-DE



DONNE UN AVIS FAVORABLE à la préparation avec l'intéressé de l'acte de vente définitif, dont l'établissement sera confié à Maître Claire CAMBON, notaire à Valence d'Albigeois, 6 place du foirail, et qui ne pourra être conclu qu'après la création et l'immatriculation de ladite société avec laquelle M. Alexandre CABROL envisage d'acheter la parcelle,

INDIQUE que les frais, droits et émoluments liés à l'acte de vente seront supportés en totalité par l'acquéreur,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président, ou à son délégué, pour signer l'ensemble des pièces et actes à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

La Secrétaire de séance
Marie-José ESCANEZ

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefrancois.fr le 20 décembre 2024.